

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUILLET 2017 À 17 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire suppléant,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est présente à partir du point numéro 4 Madame la conseillère,	Louise Poirier
Sont absents Monsieur le maire, Madame la conseillère,	Bruno Guilbault Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-336

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

3. Octroi de contrat – Affaissement de la rue Queen - Reconstruction d'un ponceau de 1200 mm et des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial et fondations de chaussée)

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick – Bernard Malo Inc - Parachèvement des travaux de construction – Avis final
5. Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation partielle pour les travaux 2017 - Travaux de réfection du chemin Bélair – 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy)
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

3. OCTROI DE CONTRAT – AFFAISSEMENT DE LA RUE QUEEN - RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU DE 1200 MM ET DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (AQUEDUC, ÉGOUT SANITAIRE ET ÉGOUT PLUVIAL ET FONDATIONS DE CHAUSSÉE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 29 juin 2017 pour la reconstruction d'un ponceau de 1200 mm et des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial et fondations de chaussée) sur la rue Queen;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions, les résultats étant les suivants :

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OFFRE GLOBALE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>CONFORMITÉ</b>
Raymond Bouchard excavation inc.	1 576 790,15 \$	Conforme
Généreux construction inc.	840 444,26 \$	Conforme
Sintra inc. (Région Lanaudière – Laurentides)	1 070 512,45 \$	Conforme
Excavation Carroll inc.	989 647,32 \$	Non-conformité mineure

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Généreux Construction inc., pour un montant de 840 444,26 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la firme CLA Experts-Conseils inc. en date du 18 juillet 2017.

17-337 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la reconstruction d'un ponceau de 1200 mm et des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial et fondations de chaussée) sur la rue Queen au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Généreux Construction inc. pour un montant de 840 444,26 \$, taxes incluses.

De nommer monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que monsieur Luc Plante, chargé de projets en réseau routier, responsables de ce dossier, pour et au nom de la Municipalité.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-00092 a été émis pour autoriser cette dépense.

**Madame la conseillère, Louise Poirier entre dans la salle et prend son siège.**

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK – BERNARD MALO INC. - PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION – AVIS FINAL

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine de filtration d'eau potable St-Patrick à l'entreprise Bernard Malo inc. le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la Municipalité quant à l'état d'avancement et le parachèvement des travaux de construction et notamment pour la mise en service de l'usine permettant de prononcer l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT les rencontres et les nombreuses demandes de la Municipalité auprès de l'entrepreneur à ce sujet;

CONSIDÉRANT l'état de la situation actuelle et l'important retard dans les délais d'exécution des travaux permettant de prononcer l'acceptation provisoire de ceux-ci, la Municipalité n'a d'autre alternative que de procéder à l'application des clauses de pénalités prévues aux documents contractuels ainsi que toutes autres clauses applicables dans les circonstances, notamment l'article 2.24 de la *Division F – Clauses techniques particulières – Partie 5*, incluant la possibilité de recourir à la caution le cas échéant, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

17-338 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De transmettre un avis final à l'entreprise Bernard Malo inc. afin que soient complétés l'ensemble des travaux permettant la réception provisoire de ceux-ci, et ce, dans un délai prescrit.

À défaut de l'entreprise Bernard Malo inc. de respecter la date d'échéance établie, de procéder à l'application des clauses de pénalités prévues aux documents contractuels ainsi que toutes autres clauses applicables dans les circonstances, incluant la possibilité de recourir à la caution. Que copie de la présente résolution soit transmise à chacun des intervenants dans le présent dossier, incluant la caution La Compagnie d'Assurance Travellers du Canada.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

5. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PARTIELLE POUR LES TRAVAUX 2017 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN BÉLAIR – 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 au montant de 216 344,32 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du chemin Bélair par l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy);

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-Conseils inc. ainsi que du chargé de projets en réseau routier de procéder à l'acceptation partielle des ouvrages réalisés en 2017 (2<sup>e</sup> couche de pavage) en date du 6 juillet 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projets en réseau routier de procéder à l'acceptation partielle des ouvrages réalisés en 2017 (2<sup>e</sup> couche de pavage), sous réserve de la production et de la conformité des documents et des pièces justificatives demandés.

17-339 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés en 2017 dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 216 344,32 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00123, sous réserve de la réception des quittances, le cas échéant, ainsi que la production et de la conformité des documents et des pièces justificatives demandés.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-340 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 20.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Raymond Rougeau

Raymond Rougeau  
Maire suppléant